AFFAIRE FERPHOS

La SGP Somines maintient la pression

Les responsables de la Somines (Société de gestion des participations des mines) maintiennent leur pression sur ce qu'ils appellent «l'affaire de dilapidation que connaît le groupe Ferphos d'Annaba».

A. Bettache - Alger (Le Soir) - Hier, la représentante juridique de la SGP, Mme Amari Habiba, dans un communiqué rendu public, a annoncé qu'une «plainte a été officiellement déposée par la SGP et qu'une communication a été remise au parquet d'Annaba par les experts et les commissaires aux comptes concernés».

Selon la même source, «le P-dg du groupe s'est permis de mener des négociations avec des responsables de sociétés étrangères dans le cadre d'éventuels contrats, et ce, au moment où les services de sécurité ont entamé une série d'investigations».

Face à cette situation, la représentante juridique de la SGP Somines indique que «la SGP dégage toute responsabilité pour les dommages futurs occasionnés au groupe ou à ses filiales».

Pour rappel, dans une première sortie médiatique, la Somines avait accusé le président-directeur général du groupe Ferphos, entreprise nationale de fer et phosphate, de «corruption, négligences graves et mauvaise gestion».

Des accusations rejetées «globalement et dans le détail» par Mebarki Lakhdar, P-dg du groupe, indiquant qu'«il est la cible d'un acharnement».

La Somines n'avait pas hésité, du reste, à accuser le secrétaire général du département de Abdelhamid Temmar, ministère de tutelle, à qui elle reproche d'être intervenu pour maintenir Mebarki à son poste.

Photo : DR

Une communication a été remise au parquet d'Annaba.

Les motifs de la plainte sont notamment «la mauvaise gestion, des négligences graves ayant entraîné des pertes considérables à l'Etat, corruption dans la passation de marchés, usage illicite des biens de l'Etat, violation des règles et procédures de passation de contrats, détournement d'objet de la société, dilapidation, dénaturation de faits (trafic de bilan), abus de biens sociaux». Pour les faits, la Somines évoque le détournement de logements construits par Ferbat, filiale du groupe Ferphos.

Des reproches que le patron de Ferphos rejette. «Je ferai en sorte de démonter point par point toutes ces accusations devant les juridictions compétentes», a-t-il déclaré. «Il y a actuellement un acharnement contre ma personne. Un acharnement inexpliqué», a-t-il ajouté, tout en soulignant que «les faits révélés par la Somines sont des mensonges».

Il dira à l'adresse de l'opinion publique que depuis sa nomination en 2001, «Ferphos a augmenté les quantités de produits exportés et est devenue un groupe jouissant d'une bonne réputation sur le plan international».

A. B.

ÉRADICATION DU QUARTIER LE BARDO DE CONSTANTINE

L'acte II a commencé

Le tirage au sort au profit des 350 bénéficiaires de logements sociaux, dans le cadre de l'éradication du vieux quartier Le Bardo de Constantine, s'est déroulé, hier, sans heurts, au Palais de la culture Malek-Hadad.

Cette deuxième phase de l'opération a été fortement appréhendée, après l'épisode malheureux de janvier dernier.

Le chef de la daïra de Constantine a dû certainement faire preuve de beaucoup de tact, après l'incident d'avant-hier, à savoir l'attroupement de plusieurs dizaines d'habitants de ce quartier devant le siège de la daïra. S'estimant lésés en matière d'indemnisation ou carrément exclus, ces derniers avaient menacé d'empêcher le déroulement du tirage au sort ou encore l'opération de relogement prévue demain mercredi.

Le responsable de l'opération, qui avait péché en janvier dernier par un comportement hautain et méprisant à l'égard de ses administrés, a été contraint, cette fois-ci, de recevoir une délégation de protestataires et a promis que la commission de recours veillera dès mercredi prochain à rétablir tout un chacun dans ses droits.

Hier, au début du tirage au sort, il dira que l'administration n'est pas infaillible et que les erreurs commises seront corrigées, de même qu'il a assuré d'expurger les listes des indus prétendants. Ceci, au moment où les protestataires de la veille, bien qu'interdits d'accès à la salle, sont restés agglutinés à l'entrée du Palais de la culture, clamant haut et fort être victimes d'une injustice et que, de toutes les façons, ils ne quitteront pas leurs demeures tant qu'ils ne seront pas rétablis dans leurs droits.

K. G.

DÉCÈS DE TROIS SŒURS À OUARGLA

Sonelgaz présente ses premières conclusions

La Société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) a présenté hier dans un communiqué ses premières conclusions sur les circonstances du décès par électrocution de trois sœurs dans la localité de Aïn Beïda, dans la wilaya de Ouargla.

Les trois jeunes filles sont décédées dimanche dernier aux environs de 18h40 par électrocution suite à la chute d'un conducteur électrique dans la cour de leur domicile.

Selon les premières conclusions du constat effectué par les équipes de Sonelgaz, «la rupture du conducteur électrique serait due à un amorçage avec la structure métallique du balcon d'une construction voisine à celle des victimes».

Ce balcon, ajoute la même source, «a été construit sans respect des distances réglementaires de sécurité par rapport à la ligne électrique». «Sous l'effet des vents violents et à cause du non-respect des distances de sécurité, le conducteur électrique aurait été en contact avec la structure métallique, se serait rompu et serait tombé dans la cour des victimes», note le communiqué.

La société Sonelgaz souligne qu'elle ne cesse «de sensibiliser les citoyens et de rappeler la nécessité de respecter impérativement les distances de sécurité, les couloirs de servitude des lignes électriques et les tracés des conduites de gaz afin d'éviter des drames humains».

Ces drames, ajoute-t-elle, «ne sont que la conséquence fâcheuse des risques que font encourir aux autres et qu'encourent tous ceux qui font fi de la réglementation en construisant à proximité ou sous nos lignes électriques ou près de nos canalisations gaz ou qui escaladent nos ouvrages».

SUITE À UN INCIDENT SUR UN TRANSFORMATEUR À L'OUEST D'ALGER

Sonelgaz rétablit le courant électrique

La panne survenue dimanche dans un poste de transformateur, qui a privé d'électricité plusieurs communes de l'ouest d'Alger, a été totalement réparée par la Sonelgaz. Les clients de Sonelgaz ont, en effet, passé toute la journée de dimanche dans le noir suite à un incident technique qui a endommagé le poste de transformation haute tension/moyenne tension (HT/MT) de Ouled Fayet. Le courant électrique a donc été rétabli progressivement dans la soirée d'hier, dans toute la région ouest d'Alger, affirme la Sonelgaz qui déclare toutefois que «les travaux de réparation se poursuivront afin de normaliser la situation dans les meilleurs délais».

Lyès M.

COORDINATION DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

Me Ksentini élu membre du bureau du Comité international

Le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH), Me Mustapha Farouk Ksentini, a été élu «à l'unanimité», en qualité de membre du bureau du Comité international de coordination des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, a-t-on appris lundi, auprès de la Commission.

L'élection de Me Ksentini est intervenue à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale constitutive du Comité international de coordination (International Coordinating Commitee), qui a eu lieu le 30 juillet dernier, à Kuala Lumpur (Malaisie), a-t-on précisé.

Le siège social de cette institution internationale a été fixé à Genève (Suisse), a-t-on ajouté de même source.

APS